

Direction le Far West

Nom et Prénom du / des enfant (s) :	Date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal	Numéro de téléphone en cas d'urgence

Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au plus tard

Le lundi 8 juillet



Pôle enfance jeunesse ou par mail à pole.enfance@bubry.fr

	Lundi 22 Juillet	Présence	Mardi 23 juillet	Présence	Mercredi 24 juillet	Présence
Matin	Fabrication d'une flûte de pan 3/6 ans Raconte ton histoire 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Fabrication de Costumes de Cow Boy 3/6 ans Préparation de biscuits Far West 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Jeu d'imitation 3/6 ans Maquette du Far West 6/11 ans	<input type="checkbox"/>
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>	Pique-nique	<input type="checkbox"/>
Après-midi	Jeu « Wild West » 3/6 ans Jeu « Batailles indiens et Cow Boy » 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Jeu « Les indiens encerclés » 3/6 ans Tir à l'arc 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Jeu La course aux Cow Boys 3/6 ans La chasse aux indiens 6/11 ans	<input type="checkbox"/>
	Judi 25 Juillet	Présence	Vendredi 26 Juillet			
Matin	Bulles de savons 3/6 ans Activités manuelles « L'ouverture secrète » 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Activité manuelle « Etoile du shérif » 3/6 ans Maquette du Far West 6/11 ans			
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine			
Après-midi	Jeux d'eau 3/6 ans Jeu « Lucky Luke » 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Médiathèque 3/6 ans Jeu « Sagamore » 6/11 ans			



Date :

Signature :

Toute annulation doit être justifiée et prévenue 24h avant l'accueil pour ne pas être facturée



Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h45.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure, cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2024
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre de l'ALSH BUBRY RR à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : www.bubry.fr

Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.

Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

06.70.27.23.41

Pole.enfance@bubry.fr

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

